

1. *Débitrice:* **Financial and Consulting Trust SA en liquidation, 1205 Genève, act. sans dom. ni rés. connus**

2. *Remarques:* Par jugement du 28 février 2006, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a prononcé la faillite sans poursuite préalable formée par la Fondation Institution supplétive LPP, av. du Théâtre 1, 1001 Lausanne à l'encontre de Financial and Consulting Trust SA en liquidation, ce jour dès 14 heures 15.

A condamné Financial and Consulting Trust SA en liquidation à verser à la requérante une indemnité de CHF 390.- à titre de dépens.

A débouté les parties de toutes autres conclusions.

Tribunal de première instance
1211 Genève 3

(03293950)